

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV AVENIR
ARRETEE AU 31\12\2009**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 03 avril 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV-AVENIR» pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.307.629, un actif net D : 1.303.375 et un bénéfice de la période de D : 55.249.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-AVENIR», comprenant le bilan au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

- 1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

- 2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «SICAV-AVENIR», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2009	31/12/2008
Portefeuille-titres	4	928 843	795 787
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		372 159	373 458
Obligations et valeurs assimilées		499 604	365 983
Titres OPCVM		57 080 -	56 346
Placements monétaires et disponibilités		378 191	359 959
Placements monétaires	6	367 000	350 040
Disponibilités		11 191	9 919
Créances d'exploitation		-	131
Autres actifs		595	595
TOTAL ACTIF		1 307 629	1 156 472
PASSIF			
Opérateurs			
 crédeurs	8	4 254	4 124
TOTAL PASSIF		4 254	4 124
ACTIF NET			
Capital	10	1 271 043	1 116 873
Sommes distribuables			

Sommes distribuables de l'exercice clos	22	-	8
Sommes distribuables de l'exercice en cours	32 310		35 467
ACTIF NET	1 303 375		1 152 348
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	1 307 629		1 156 472

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2009	Période du 01/01 au 31/12/2009	Période du 01/10 au 31/12/2008	Année 2008
Revenus du portefeuille-titres	5	5 509	35 910	3 646	37 697
Dividendes		-	14 989	-	20 417
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 509	20 921	3 646	17 280
Revenus des placements monétaires	7	2 237	10 641	2 925	10 122
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 746	46 551	6 571	47 819
Charges de gestion des placements	9	(3 552)	(13 559)	(3 289)	(12 970)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 194	32 992	3 282	34 849
Autres charges		(2)	(28)	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 192	32 964	3 282	34 849
Régularisation du résultat d'exploitation		(685)	(654)	661	618
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 507	32 310	3 943	35 467
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		685	654	(661)	(618)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		42 747	173 902	(132 043)	(70 123)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		8 501	4 520	9 296	91 904
Frais de négociation		(191)	(390)	(76)	(649)
RESULTAT DE LA PERIODE		55 249	210 996	(119 541)	55 981

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2008</i>	<i>Année 2008</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>55 249</u>	<u>210 996</u>	<u>(119 541)</u>	<u>55 981</u>
Résultat d'exploitation	4 192	32 964	3 282	34 849
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	42 747	173 902	(132 043)	(70 123)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	8 501	4 520	9 296	91 904
Frais de négociation de titres	(191)	(390)	(76)	(649)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>(35 451)</u>	<u>-</u>	<u>(32 297)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(27 857)</u>	<u>(24 518)</u>	<u>24 870</u>	<u>16 767</u>
Souscriptions				
- Capital	-	3 175	22 198	24 507
- Régularisation des sommes non distribuables	-	185	2 011	2 162
- Régularisation des sommes distribuables	-	31	661	675
Rachats				
- Capital	(23 476)	(23 524)	-	(9 614)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 696)	(3 698)	-	(615)
- Régularisation des sommes distribuables	(685)	(687)	-	(348)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>27 392</u>	<u>151 027</u>	<u>(94 671)</u>	<u>40 451</u>
ACTIF NET				
En début de période	1 275 983	1 152 348	1 247 019	1 111 897
En fin de période	1 303 375	1 303 375	1 152 348	1 152 348
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	23 282	23 217	22 746	22 901
En fin de période	22 794	22 794	23 217	23 217
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>57,181</u>	<u>57,181</u>	<u>49,634</u>	<u>49,634</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>4,33%</u>	<u>18,28%</u>	<u>(9,47%)</u>	<u>5,16%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2009

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 Août 1994 à l'initiative de la Banque de Développement Economique de Tunisie « BDET » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 30 juin 1994.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2004 a décidé le changement de la dénomination sociale désignée initialement "SICAV BDET".

La société a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2009 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 928.843 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		313 777	372 159	28,55%
Actions, valeurs assimilées & droit rattachés admis à la cote		313 777	372 159	28,55%
<u>Actions</u>				
BT	600	53 294	58 170	4,46%
SOMOCER	4 250	15 673	7 935	0,61%
SIPHAT	1 400	35 594	25 256	1,94%
POULINA	1 448	8 616	10 137	0,78%
SOTETEL	500	11 390	7 667	0,59%
ELECTROSTAR	400	5 513	3 060	0,23%
ASSAD	5 500	20 887	68 525	5,26%
TUNISIE LEASING	116	1 550	2 916	0,22%
SITS	10 072	25 758	36 068	2,77%
SOTRAPIL	1 000	28 925	10 656	0,82%
ESSOUKNA	4 300	22 625	23 147	1,78%
TUNIS AIR	7 367	23 078	18 314	1,41%
ADWYA	6 646	22 293	55 866	4,29%
TPR	2 250	8 495	12 602	0,97%
SPDIT	1 000	6 050	6 037	0,46%
ARTES	800	8 264	9 667	0,74%
TUNINVEST SICAR	600	8 104	6 979	0,54%
UIB	500	7 665	9 155	0,70%
<u>Droits</u>				
SITS DS	2	0	0	0,00%
TUNISAIR DA	11	3	2	0,00%
Titres OPCVM		56 564	57 080	4,38%
SICAV L'EPARGNANT	554	56 564	57 080	4,38%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées		488 569	499 604	38,33%
Obligations de sociétés		488 569	499 604	38,33%
AIL 2005	700	14 000	14 275	1,10%
AIL 2009-1	500	50 000	52 215	4,01%
CIL 2004/2	500	10 000	10 422	0,80%
AMEN BANK 2009 B	500	50 000	50 545	3,88%
BTE 2009	1 000	100 000	101 231	7,77%
UTL 2004	700	42 000	43 772	3,36%
GL 2004/1	750	15 000	15 841	1,22%
OCA ATTIJARI	1 512	7 569	7 837	0,60%
BH SUB 2007	1 000	100 000	100 294	7,69%
BNA 2009 SUB	1 000	100 000	103 172	7,92%
TOTAL		858 910	928 843	71,26%

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 5.509 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2009, contre D : 3.646, pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	4^{ème} Trimestre 2009	4^{ème} Trimestre 2008
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	5 509	3 646
TOTAL	5 509	3 646

Note 6 : placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 367.000 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% actif net
Placement employés en bons de trésor (3,85%)	25 101	25 535	1,96%
Placement employés en bons de trésor (3,80%)	19 299	19 450	1,49%
Placement employés en bons de trésor (3,80%)	250 889	252 124	19,34%
Placement employés en bons de trésor (3,80%)	19 519	19 593	1,50%
Placement employés en bons de trésor (3,80%)	50 279	50 298	3,86%
TOTAL	365 087	367 000	28,16%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2009 à D : 2.237, contre D : 2.925 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2008, et se détaille comme suit :

	4^{ème} Trimestre 2009	4^{ème} Trimestre 2008
Intérêts des placements employés en bons de trésor	2 237	-
Intérêts des comptes à terme	-	2 925
TOTAL	2 237	2 925

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le compte "Opérateurs créditeurs" accuse au 31 Décembre 2009 un solde de D :4.254, contre D : 4.124 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

	<u>31 Décembre</u>	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Gestionnaire	1 114	983
Dépositaire	3 140	3 141
<u>Total</u>	<u>4 254</u>	<u>4 124</u>

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le compte "Charges de gestion des placements" s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2009 à D : 3.552 contre D : 3.289 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

	4 ^{ème} Trimestre	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Rémunération du gestionnaire	3 255	2 992
Rémunération du dépositaire	297	297
<u>Total</u>	<u>3 552</u>	<u>3 289</u>

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 Décembre 2009, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant	1 116 873
Nombre de titres	23 217
Nombre d'actionnaires	22

Souscriptions réalisées

Montant	3 175
Nombre de titres émis	66
Nombre d'actionnaires entrants	1

Rachats effectués

Montant	(23 524)
Nombre de titres rachetés	(489)
Nombre d'actionnaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	173 902
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	4 520
Frais de négociation	(390)
Régularisation des sommes non distribuables	(3 513)

Capital au 31-12-2009

Montant	1 271 043
Nombre de titres	22 794
Nombre d'actionnaires	21